

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720**

Séance du samedi 9 mars 2024
N°20240309-02

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
6	6	6

L'an deux-mille-vingt-quatre et le samedi neuf mars à 16h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, le Maire.

Date de la Convocation

21/02/2024

Date d'affichage

21/02/2024

Objet de Délibération
Approbation compte administratif 2023

Etaient présents :
ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Virginie PEIRS, Alain ROUGET, : Jessie VALGALIER, Bernard PELLET,
Absents excusés aucun

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET
COMMUNAL 2023**

Sous la présidence de M. Alain ROUGET, chargés de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 145 848.68 €

Recettes 212 902.42 €

Excédent de clôture 67 053.74 €

Investissement

Dépenses 116 725.34 €

Recettes 7 090.60 €

Déficit de l'exercice -109 634.74 €

Hors de la présence de M Alain ROUGET le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
09/03/2024
et publication du
09/03/2024

Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
Alain ROUGET

